

**Modalités ACVF pour l'obligation de
former des Juniors dans les
associations régionales dès la saison
2010-2011**

Les clubs ont l'obligation de promouvoir le football des Juniors et de participer au championnat de la classe correspondante. Ces clubs doivent remplir les conditions suivantes:

A) Pour les clubs qui veulent monter en 2ème ligue interrégionale, s'en référer aux règlements de la LA

B) Les clubs de la 2ème ligue régionale :

- Soit au minimum deux équipes juniors, dont au moins une de Juniors D enregistrées sous le numéro du club

- Soit au minimum 30 joueurs A, B, C ou D qualifiés pour le club dans un groupement Juniors.

C) Les clubs de la 3ème ligue régionale qui veulent/peuvent accéder à la 2^{ème} ligue régionale doivent avoir durant toute la saison qui précède une éventuelle promotion

- Soit au minimum 1 équipe dans le football des juniors à 11 enregistrée sous le no du club

- Soit au minimum 18 joueurs A/B/C/D qualifiés pour le club dans un groupement Juniors.